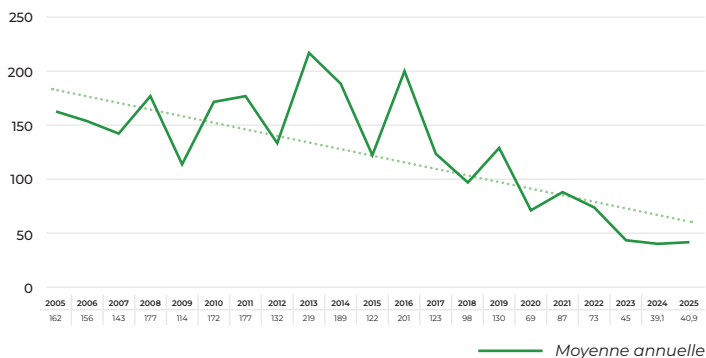


MOYENNE ANNUELLE 2025 à la station légale Horne

La concentration moyenne annuelle en arsenic dans l'air ambiant à la station légale Horne se situe à nouveau sous le seuil de 45 ng/m^3 fixé par l'autorisation ministérielle, soit à **$40,9 \text{ ng/m}^3$** pour l'année 2025 (16 mars 2025 au 15 mars 2026). Elle demeure 44 % inférieure à la valeur enregistrée en 2022. Depuis 2005, il s'agit d'une diminution de plus de 70 %.

Moyenne annuelle en arsenic



Il est normal et attendu que les résultats puissent varier légèrement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, dont des conditions météorologiques différentes, comme les vents.

Malgré des conditions météorologiques difficiles, nous avons maintenu les concentrations sous les cibles fixées par l'autorisation ministérielle, ce qui démontre l'efficacité des systèmes de réduction des émissions en place.

RÉSULTATS AUX AUTRES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE



AUTRES PARAMÈTRES

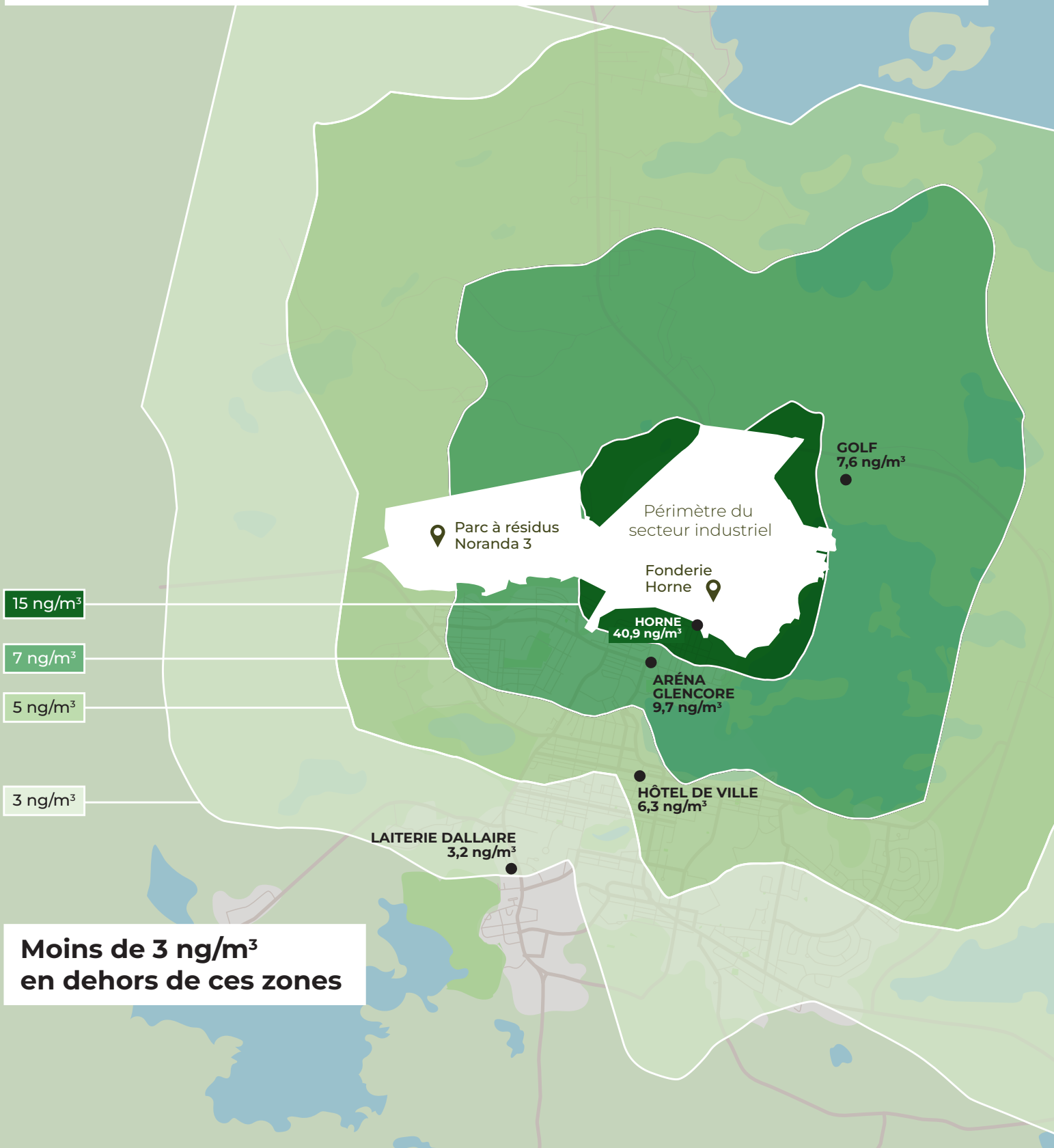
Toutes les cibles annuelles sont atteintes pour l'ensemble des paramètres 2025. Mis à part l'arsenic, l'autorisation ministérielle présente d'autres cibles à atteindre pour d'autres métaux. Voici les résultats annuels pour l'ensemble de ces paramètres.

2025 (16 mars 2025 au 15 mars 2026)

Paramètres	Moyenne annuelle (ng/m³)	Norme annuelle (ng/m³)	Écart
Arsenic	40,9	45	▼ 9,1 %
Cadmium	6,1	9	▼ 32,2 %
Plomb	189,7	350	▼ 45,8 %
Nickel (PM10)	5,5	20	▼ 72,5 %
Béryllium	0,05	0,4	▼ 87,5 %
Antimoine	2,9	170	▼ 98,3 %
Thallium	0,5	250	▼ 99,8 %
Vanadium	0,5	1 000	▼ 99,95 %

UNE CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE SOUS LE PLAFOND RÉGLEMENTAIRE MALGRÉ UN CONTEXTE EXIGEANT

L'analyse des données confirme que les concentrations diminuent rapidement plus on s'éloigne de la fonderie. À l'Aréna Glencore, située à environ 440 mètres des limites du site, la concentration moyenne annuelle est plus de 75 % inférieure à celle mesurée à la station légale Horne. Les données démontrent également que la quasi-totalité (96 %) de la zone urbaine de Rouyn-Noranda affiche une concentration d'arsenic dans l'air ambiant inférieure ou égale à 15 ng/m³.



ZONE TAMPON DU QUARTIER NOTRE-DAME

La mise en œuvre de la zone tampon progresse selon le calendrier prévu. En date du 31 mars 2026, plus de **65 % des propriétés visées** ont été acquises par Glencore.

Dans le cadre de la démarche d'aménagement futur de la zone tampon, des consultations auprès de la population et des employés sont prévues au deuxième quart de 2026. Un sondage en ligne sera prochainement disponible. Les résidents et commerçants aux abords de la zone tampon souhaitant participer à un atelier de consultation sont invités à nous contacter à **infocommunaute@glencore.ca**.



Disponibilité des données de qualité de l'air ambiant

Vous souhaitez connaître les dernières données pour l'ensemble de nos stations d'échantillonnage? Les données de qualité de l'air ambiant de la Fonderie Horne sont disponibles en ligne.